

Commune de Niffer

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIFFER

Séance du 14 avril 2021

Présents : Mme Véronique MEYER, Maire de Niffer, M.M. Hervé SCHWAB, Eric GRUNENWALD, Rémi AST, adjoints au Maire, M. Marc MEYER M. Patrick MICHEL, M. Nicolas ROECKLIN, M. Christophe SCHROEDER, Mme Carla DI CERTO, Mme Annie DANTZER, Mme Stéphanie GONZALEZ, Mme Sophie MICLO M. Jean-Luc BEUZELIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Patrick MEYER, M. Samuel HAESSIG.

Absent non excusé : %.

A donné procuration : M. Patrick Meyer à Mme Sophie Miclo.

Point 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, vu les articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code général des collectivités territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance, **désigne** M. Olivier Conrad, secrétaire de mairie.

Point 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 mars 2021.

Point 3. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCES.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en application des délégations de compétences que le Conseil municipal lui a accordé (délibérations des 10 juillet et 26 août 2020) qu'elle va signer le 19 avril 2021 un marché de travaux, pour les travaux de voirie 2021 (aménagement de sécurité entrée nord et diverses reprises de voirie).

Le marché est attribué à l'entreprise TPPS, pour un montant HT de 55 766,50 €.

Une procédure adaptée a été mise en œuvre, le montant du marché étant inférieur à 90 000 € HT. Une consultation a été organisé entre le 15 et le 19 mars 2021 auprès de cinq entreprises. Quatre d'entre-elles ont répondu à la consultation. Après vérification des offres par le maître d'œuvre, il s'est avéré que c'est l'offre de l'entreprise TPPS qui est la mieux disante.

Point 4. VOTE DES TAUX 2021 DES IMPOTS LOCAUX.

M. Eric Grunenwald, adjoint au maire, présente au Conseil municipal les données relatives au vote des taux 2021 des impôts locaux. La Commune a la possibilité de maintenir en l'état des taux ou de les augmenter. Il est précisé qu'en raison de la réforme de la taxe d'habitation, la compétence de la commune ne porte plus que sur les deux taxes foncières.

Une modification intervient à compter de l'exercice 2021 : afin de compenser la suppression de la taxe d'attribution, les communes se voient affecter la part départementale de la taxe

foncière sur le bâti. Les deux taux sont additionnés, soit, à partir des taux appliqués en 2020 : 25,83 % (12,66% de taux communal + 13,17% de taux départemental) : c'est sur cette base que le conseil municipal doit se prononcer. La commission des finances de la commune, réunie le 6 avril 2021, a émis à l'unanimité en faveur du maintien des taux 2020, à savoir 25,83% pour la taxe foncière sur le bâti, 60,60% pour la foncière sur le non bâti.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L.2331-3,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale directe,

Vu le Code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **fixe** les taux d'imposition comme suit pour l'année 2021 pour la taxe foncière (bâti et non bâti) :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2020	Taux 2021	Produit 2020	Produit attendu 2021
Taxe foncière (bâti)	1 388 000	12,66 %	25,83 %	172 653	297 303
Taxe foncière (non bâti)	17 900	60,60 %	60,60 %	10 847	10 726

Point 5. CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE NIFFER/AURM.

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a décidé d'adhérer à l'AURM, l'agence d'urbanisme de la région mulhousienne.

L'agence a été sollicitée par la commune pour une mission « prospective d'aménagement à Niffer », qui comprend deux volets :

- Un plan guide d'aménagement des circulations apaisées dans la partie nord-est de la commune,
- Des orientations d'aménagement et d'équipements « sport, détente et loisirs ».

Une proposition de convention de partenariat, accompagnée d'une note de cadrage déterminant les objectifs et les modalités de partenariat entre la commune et l'AurM, a été soumise à la commune. Ces documents, transmis aux conseillers municipaux en amont de la présente réunion, ont fait l'objet d'une présentation et d'une discussion en réunion de travail. La commune aura à verser une contribution financière de 17 500 € pour la réalisation de la mission. M. Christophe Schroeder présente au conseil le projet de convention, ainsi que la note de cadrage. A l'issue de la présentation, Mme le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le projet de convention et de l'autoriser à la signer en cas d'accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise** Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec l'AURM pour une mission dite « prospective d'aménagement à Niffer », telle qu'exposé dans une note de cadrage, jointe à la présente délibération.

Point 6. INDEMNITES DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES.

Mme le Maire soumet au Conseil municipal le principe de la mise en place d'indemnités horaires pour les sapeurs-pompiers volontaires.

M. Hervé Schwab indique que jusqu'à présent, les pompiers interviennent bénévolement. Ces indemnités seraient versées aux pompiers concernés s'ils effectuent des vacations, ainsi que pour les formations suivies (à raison d'un volume de 20 heures par an par pompier). Sur la base de l'arrêté du 10 juin 2020, les indemnités horaires sont actuellement les suivantes :

Officiers	11,91 €
Sous-officiers	9,60 €
Caporaux	8,50 €
Sapeurs	7,92 €

Le fait de verser ces indemnités ne vise pas à enrichir les pompiers, mais ce serait un signe de reconnaissance de la collectivité pour des personnes qui s'investissent et prennent de leur temps pour les autres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la mise en place d'indemnités horaires pour les sapeurs-pompiers volontaires de la Commune de Niffer, pour les vacations effectuées et les formations suivies (à raison de 20 heures maximum par année).

Point 7. Questions diverses/Information des élus.

- a) Informations et communications.

Rapport des commissions

Mme Carla Di Certo présente les réflexions de la commission environnement qui s'est réunie le mercredi 7 avril 2021. La commission propose d'organiser une semaine d'action « Niffer propre », du 31 mai au 6 juin, sous la forme d'un défi. Afin de respecter les contraintes sanitaires, cela se ferait par de petits groupes, et tout au long de la semaine. Une communication est prévue dans le prochain Niffer'Info, ainsi qu'au niveau des écoles. Une récompense, sous la forme d'une photo à afficher ou à remettre, est envisagée.

La commission a également réfléchi sur les questions suivantes :

- L'éclairage public,
- Les sacs à crottes : il y a une demande dans la commune, mais les emplacements restent à trouver.
- L'intervention de la Brigade verte à l'école.
- L'idée d'un potager partagé (même si la quasi-totalité des habitants a du terrain et donc la possibilité d'aménager un petit potager)
- L'appel à des chèvres, pour l'entretien d'espaces verts.

M. Rémi Ast fait le point sur les travaux en cours. Le chantier de la sécurisation de l'entrée nord et des reprises de voirie va débuter très rapidement. Les travaux dans la rue de la Hardt ont repris et avancent bien. Le chantier devrait se terminer à la fin du mois d'avril.

M. Hervé Schwab, pour la commission communication, indique que les deux axes de travail de la commission sont les suivants actuellement : la préparation du prochain Niffer Info, distribué fin mai, et les réflexions sur l'évolution et le devenir du site internet de la

commune. Mme Carla Di Certo dit qu'il faut que le bulletin communal soit distribué avant le lancement de l'opération « Niffer Propre », qui débute le 31 mai.

Madame le Maire donne les informations suivantes :

Le chef de corps des sapeurs-pompiers est venu présenter en commissions réunies la semaine passée le projet de fusion du corps communal avec celui de Petit-Landau. Le travail de préparation se poursuit entre les deux corps et les deux communes. La délibération du jour sur les indemnités est un exemple de la collaboration en cours.

Le vaccibus de M2A a permis de vacciner à Niffer 54 personnes venant des communes de Niffer, Petit-Landau et Hombourg. Elle remercie les services de M2A, les élus de la commune qui ont pu venir, les salariés, ainsi que les bénévoles d'Ottmarsheim qui ont véhiculé des habitants de Petit-Landau et Hombourg. Grâce à cette action, l'ensemble des personnes de plus de 75 ans, souhaitant être vaccinées, l'ont été. Elle indique que deux nouveaux centres de vaccination viennent d'ouvrir dans l'agglomération, à Rixheim et Wittenheim.

Mme Annie Dantzer, qui était présente, se félicite d'avoir pu participer à cette journée, il y a eu des échanges intéressants avec ces personnes âgées, dont certaines sortent très peu et ont peu de contacts. Toutes étaient très reconnaissantes pour cette opération.

M. Nicolas Roecklin demande comment les conseillers municipaux ont été sollicités pour participer à cette opération. Il est répondu qu'un appel a été lancé sur whats'app et qu'une information générale sur l'arrivée du vaccibus avait été donnée en amont.

Le maire de Kembs est venu présenter un projet de sentier pédestre, le « circuit des deux canaux » qui empruntera notamment des chemins ruraux de Niffer. Elle a donné son accord de principe pour que le tronçon nifférois soit intégré dans le projet qui est porté par l'agglomération de Saint-Louis. Kembs recherche des photos de la construction de la passerelle, pour des panneaux pédagogiques qui vont être installés sur le parcours.

Trois candidatures ont été reçues à ce jour pour le service civique à la bibliothèque. L'annonce va être relancée en espérant que d'autres candidatures se rajoutent.

Le Gouvernement a fixé les dates des élections départementales et régionales : les 20 et 27 juin 2021. Les conseillers municipaux, comme il est de coutume, seront appelés à tenir le bureau de vote (ou à se faire remplacer si besoin est). En raison du contexte sanitaire, le bureau de vote sera organisé différemment. Les autorités ont laissé entendre que les personnes tenant les bureaux de vote devront, soit être vaccinées, soit présenter un test négatif. Les informations officielles seront communiquées à réception.

Pour la rentrée scolaire de septembre, 9 enfants vont entrer à l'école maternelle. Il n'y a eu aucune demande de dérogation pour aller en bilingue à Hombourg, ni en petite section, ni en moyenne section et ni en grande section.

b) Réponses aux questions.

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personnes ne souhaitant prendre la parole Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 heures 20.